

S. EXC. MGR LAFORTUNE

DANS la *Vie nicolétaine* (novembre 1950), M. l'abbé Georges Dubuc, V. F., supérieur du Séminaire, résume admirablement l'œuvre de S. Exc. Mgr Lafortune. Sa vie « riche en œuvres et en mérites » fut un don de soi à tous les besoins et à toutes les œuvres: organisations professionnelles, Action catholique, cercles Lacordaire et Jeanne-d'Arc, retraites fermées, fondation de paroisses et d'institutions, œuvre des vocations.

« Toute cette vie si riche en œuvres et en mérites, S. Exc. Mgr Lafortune l'a couronnée par l'apostolat de la souffrance. A une vie entière consacrée au service de Dieu et des âmes, Dieu a voulu qu'il ajoutât l'exemple de la souffrance généreusement acceptée. Au retour de son voyage *ad limina*, il eut la douleur de ne pouvoir revenir dans son diocèse, pour transmettre à ses diocésains le message du Pape et remettre lui-même les décorations pontificales qu'il rapportait de Rome. Si grandes que furent les douleurs de la maladie, plus grandes encore furent sa confiance et sa résignation. Toute sa vie d'évêque aura été la réalisation de la devise qu'il avait choisie: *Fiat voluntas tua.* »

ORIENTATION DE NOTRE AGRICULTURE

M. Létourneau termine sur une vue d'avenir son Histoire de l'Agriculture, recensée plus loin. Voici un résumé du dernier chapitre de son ouvrage.

ENTRE le passé, le présent et l'avenir, il y a continuité, filiation. La religion, la famille, la paroisse, la terre et l'agriculture familiale sont nos grandes valeurs. Gardons-les, fortifions-les. Épousons le progrès en restant fidèles au passé.

L'organisation professionnelle s'obtient par l'association et la corporation. Celle-ci pourrait sortir des associations existantes, pour diriger la vie économique et sociale de la profession agricole.

L'exploitation rationnelle de la ferme est l'art de tirer plein parti du sol, des plantes, des animaux, du travail et des machines. On prend soin du sol en l'égouttant s'il est trop humide, en le chaulant s'il est trop acide, en le pourvoyant de matières organiques s'il en manque, et en le fertilisant s'il est épuisé... De bons réseaux de drainage sont aussi importants qu'une bonne voirie... Le moyen d'abaisser le coût de production est d'augmenter le rendement des champs et des troupeaux.

Les concours de fermes sont la grande école où cultivateurs et agronomes se prêtent un mutuel appui, pour doubler les revenus de la ferme.

La coopération est un facteur de liberté, de personnalité, de solidarité et de prospérité. Développons-la.

Les cultures spéciales qui s'écoulent directement sur le marché ou dans l'industrie ajoutent aux revenus. Multiplions-les.

Les industries agricoles, où les cultivateurs transforment leurs produits bruts en produits finis, sont un avoir pour eux et pour toute la province.

Les marchés du Québec sont nos meilleurs marchés. Conquérons-les, gardons-les.

L'agriculture a besoin de recherches scientifiques pour n'être pas déclassée.

Au point de vue social et national, l'établissement des jeunes dans la conquête du sol doit se continuer.

L'avenir de l'agriculture est entre les mains des agronomes pour la théorie et des cultivateurs pour la pratique. Continuons à faire fructifier notre talent.

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

QU'A DIT LE SAINT PÈRE SUR LA COGESTION ÉCONOMIQUE

LE 3 JUN 1950?

M. le chanoine Brys, aumônier général du Mouvement ouvrier chrétien de Belgique, vient de publier dans le Bulletin d'Information de l'Association internationale sociale chrétienne un très intéressant commentaire sur le discours prononcé par le Pape, le 3 juin 1950. En voici quelques extraits.

Commentant le passage suivant du discours pontifical: « Pareil danger se présente également lorsqu'on exige que les salariés, appartenant à une entreprise, aient le droit de co-gestion économique, notamment quand l'exercice de ce droit relève en fait, directement ou indirectement, d'organisations dirigées en dehors de l'entreprise », l'auteur écrit:

EN DEHORS des raisons que le Saint Père fera valoir tantôt pour dénier à la masse des ouvriers d'une entreprise le droit à la co-gestion économique, il y a une raison nouvelle qui intervient ici: les chefs syndicaux — car il est évident qu'il s'agit d'eux — ne sont pas de cette communauté de travail que constitue l'entreprise. De ce fait ils ne pourraient exercer des droits que seuls peuvent avoir ceux qui font partie de cette communauté, et ce, parce qu'ils en sont.

Il n'y a ici aucune pensée désobligeante vis-à-vis des syndicats. Le Saint Père n'a pas manqué de dire expressément lui-même combien l'organisation syndicale se justifie et est nécessaire. « Les syndicats (disait-il, le 11 septembre 1949, dans son allocution aux travailleurs chrétiens belges à l'occasion de leur pèlerinage) ont surgi comme une conséquence spontanée et nécessaire du capitalisme érigé en système économique. L'Église leur a donné son approbation, à condition toutefois qu'ils s'efforcent de promouvoir l'ordre chrétien dans le monde ouvrier. C'est bien cela que veut votre syndicat. C'est à ce titre que Nous le bénissons. » Mais il faut qu'il reste dans son rôle et à sa place et qu'il respecte toujours la justice.

« Il ne faut pas qu'il abuse de sa force », disait-il dans le même discours. Pie XII aura pensé alors au désordre qui consiste à abuser des forces des organisations syndicales, pour faire du syndicat un élément de pression et de menace que les chefs font jouer, non plus dans le domaine professionnel, mais dans le domaine nettement politique, pour des questions politiques, faussant ainsi le jeu normal et ordonné des institutions politiques d'un pays. On a vu en plusieurs pays, et à suffisance, la pratique de pareil abus. Il aura pensé au danger possible que les syndicats n'abusent de leur puissance dans la vie économique pour prendre par la force ce qui n'est pas selon le droit ou la justice. Dans le présent discours, il affirme que le droit de participation à la gestion d'une entreprise ne doit pas être exercé par le syndicat. Que le syndicat ou d'autres organisations éducatives ouvrières forment leurs membres à l'exercice de ce droit, c'est dans l'ordre, et il faut absolument que cela soit fait. Mais que, de façon ouverte ou camouflée, il dicte du dehors les attitudes à prendre par les ouvriers là où ils ont droit de parole à l'entreprise, cela n'est plus dans l'ordre. Les ouvriers formés *ad hoc* doivent personnellement prendre leurs responsabilités, faute de quoi on dénature le sens et le but de la participation des ouvriers à la gestion de l'entreprise.

L'auteur en vient ensuite à commenter la phrase suivante du même discours: « On ne méconnaît pas pour autant l'utilité de ce qui a été jusqu'ici réalisé en ce sens, de diverses manières, au commun avantage des ouvriers et des propriétaires. » Ce qui lui donne l'occasion de rappeler la déclaration de Pie XI sur l'opportunité de tempérer quelque peu le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. Il écrit alors:

La position de pur salarié et de pur subordonné dans l'entreprise donne par elle-même naissance chez les ouvriers à un complexe de pensées et de sentiments qui les oppose en permanence aux chefs d'entreprises.

En salariat pur et simple, l'ouvrier se sent à l'usine un pur subordonné. Il n'a rien à y dire. Il ne doit exécuter que des ordres et faire un travail commandé et surveillé.

Il s'y sent étranger à tout ce qui concerne la marche de cette entreprise. De cela il ne sait rien. Cela ne le regarde pas. Il ne doit pas avoir la prétention de s'en mêler. C'est l'affaire des chefs et des détenteurs de capitaux. Que cette entreprise soit un peu de lui et pour lui aussi, il ne peut le sentir d'aucune façon. Le sentiment communautaire ne peut naître ainsi.

Il se sent indifférent vis-à-vis de l'entreprise. C'est quand même l'affaire d'un autre. Les profits sont quand même pour les autres. Il y travaille parce qu'il doit tout de même gagner son pain quelque part. Mais il ne s'y attache pas.

Il s'y sent un peu, souvent à tort, souvent à raison, un exploité. En lui vit cette obscure impression qu'on gagne là beaucoup d'argent, que les chefs deviennent d'année en année plus riches, tandis que lui-même, après quarante ans de travail, ne sera pas beaucoup plus loin qu'à son début.

Tout ce complexe psychologique naît de sa position même de pur salarié et de pur subordonné. Il est et reste à la base de ce sentiment d'aliénation, d'hostilité et de lutte de classe, qui constitue une menace permanente dans le monde actuel.

Voilà, *in concreto*, ces « conditions présentes de la vie sociale » qui ont fait dire à Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, que le pur salariat, bien que n'étant pas injuste en lui-même, devait être dépassé et tempéré dans la mesure du possible. Si donc une réforme du salariat dans le sens du contrat de société ne peut être ni réclamée ni due comme un droit, cependant elle est impérieusement recommandée par un ensemble de situations de fait, dont on ne pourrait sous-estimer la gravité et qui, par leur incidence sur le bien commun, peuvent, à certain moment, créer de vraies obligations. La justice sociale qui « impose aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun » (Divini Redemptoris) peut créer ici des obligations sérieuses.

Pie XI ne parle pas de « remplacer » le contrat de travail par le contrat de société. Toutes les expressions qu'il emploie dans tout ce passage invitent à ne pas perdre le sens de la mesure. Il parle de « tempérer », non pas « d'ajuster ». Il dit « quelque peu », « dans la mesure du possible », par des « éléments » empruntés au contrat de société. Il parle de participer « en quelque manière ».

Soulignons ici que Pie XII, comme Pie XI, est heureux de voir le progrès s'orienter dans le sens de pareille participation...

LE CLERGÉ ET LA QUESTION SOCIALE

Dans son exhortation *Menti Nostrae* au clergé catholique, S. S. Pie XII expose les avantages de la doctrine sociale de l'Église:

CERTAINS se montrent timides et incertains dans leur attitude envers le communisme, qui s'emploie à arracher la foi à ceux mêmes auxquels il promet le bien-être matériel. Mais le Saint-Siège, dans de récents documents, a marqué clairement la voie à suivre, voie qu'aucun prêtre ne saurait quitter sans manquer à son devoir.

D'autres manifestent la même timidité et la même incertitude en face du capitalisme, dont l'Église n'a pas manqué de dénoncer les graves conséquences. L'Église ne s'est d'ailleurs pas bornée à condamner les abus du capitalisme et l'abus du droit de propriété défendu par le capitalisme: elle a enseigné que le capital et la propriété doivent être des instruments de la production pour l'avantage de toute la société, ainsi que des moyens de subsistance et de défense de la liberté et de la dignité humaine.

Les erreurs du communisme et du capitalisme et leurs dangereuses conséquences doivent convaincre tout le monde et tout particulièrement le clergé de la nécessité de rester fidèle à la doctrine sociale de l'Église, de la faire connaître et appliquer pratiquement. Seule cette doctrine peut porter remède aux maux dénoncés plus haut: elle unit et perfectionne les exigences de la justice et les devoirs de la charité. En même temps, elle préconise un ordre social qui, loin d'opprimer les individus et de les isoler dans un égoïsme aveugle, unit tous les hommes dans l'harmonie des relations sociales et par les liens d'une fraternelle solidarité.

A l'exemple du divin Maître, le prêtre ira donc aux pauvres, aux travailleurs, à tous ceux qui se trouvent dans la misère. Parmi ces derniers il faut aussi ranger nombre de personnes des classes moyennes, ainsi que plusieurs membres du clergé. Mais pour autant le prêtre n'en négligera pas les hommes qui, tout riches qu'ils semblent des biens de cette terre, sont souvent les plus pauvres sous le rapport des biens spirituels et ont besoin d'un renouveau spirituel pour pouvoir dire avec Zachée: « Je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple » (Luc, XIX, 8).

LES NOIRS À L'HONNEUR

EN DEUX ANS, Hollywood a tourné quatre films sur le problème noir aux États-Unis: *Lost Boundaries*, *Home of the Brave*, *Pinky* et *No Way Out*.

Mme Edith Sampson, avocate noire de Chicago, est membre de la délégation américaine à l'Assemblée générale des Nations Unies. Mme Sampson n'est pas catholique; elle est toutefois la seule femme qui ait jamais obtenu un degré de maîtrise en droit de l'Université Loyola de Chicago, institution dirigée par les Jésuites.

On sait, d'autre part, que Ralph J. Bunche, qui est un noir, professeur éminent de science politique à l'Université Howard de Washington, a occupé des postes importants dans les commissions internationales et a succédé au comte Bernadotte comme médiateur des Nations Unies dans l'affaire de Palestine. On lui a décerné récemment le prix Nobel pour la paix.

Ce sont de tels actes, inspirés par la justice et par le respect de la seule aristocratie de l'intelligence et du caractère, qui sabrent à blanc estoc la propagande des communistes.